

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA
VILLE DE WATERLOO**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la ville de Waterloo, tenue le 11 novembre 2025 à 19h00, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, 417 rue de la Cour à laquelle sont présents madame et messieurs les conseillers(ères) suivant(e)s :

Pierre-Richard Côté Barbara Verhoef Brigitte Hémond
Loric Vautour-Ouellet Pierre Brien
Absence motivée : Pierre-Paul Foisy

Formant quorum, sous la présidence de monsieur le Maire, Pascal Russell. Également présentes : Mesdames Jessica McMaster, directrice générale et Jessica Tanguay, greffière.

Mot de Bienvenue

M. le Maire souhaite la bienvenue aux membres du Conseil.

25.11.1

Ouverture de la séance ordinaire du 11 novembre 2025

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19h03 après avoir constaté le quorum.

25.11.2

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 novembre 2025

Il est proposé par monsieur Pierre-Richard Côté et résolu d'adopter l'ordre du jour comme suit :

Présence et quorum.

1. Ouverture de la séance ordinaire du 11 novembre 2025.
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 novembre 2025.
3. Questions du public sur l'ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal du 1^{er} octobre 2025.

5. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 5.1 Dépôt du discours du Maire sur la situation financière de la Ville.
- 5.2 Dépôt et ratification des comptes fournisseurs.
- 5.3 Dépôt du certificat de tenue de registre – Règlement 25-956.

6. ADOPTION DE RÈGLEMENT

- 6.1 25-964-1 – Emprunt Programme de rénovation des habitations à loyer modique – Contribution municipale.
- 6.2 P25-961 – Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments.

7. FINANCE ET ADMINISTRATION

- 7.1 Approbation états financiers finaux OMH – 2023.
- 7.2 Approbation de la 4^{ième} révision budgétaire OMH – 2025.
- 7.3 Renouvellement d'adhésion – FQM.
- 7.4 Renouvellement d'adhésion – Tourisme Cantons-de-l'Est.
- 7.5 Programme de soutien promotionnel – Tourisme Cantons de l'Est et Tourisme Granby et Région.
- 7.6 Remplacement de la résolution pour clôture des terrains de tennis.

- 7.7 Modification crédit-bail – Camion Ford 550.
- 7.8 Modification crédit-bail - Mini-chargeur articulé.

8. RESSOURCES HUMAINES

- 8.1 Maire-suppléant.
- 8.2 Nominations aux différents comités.
- 8.3 Signataires autorisés – Desjardins.
- 8.4 Nomination d'une greffière-adjointe et trésorières-adjointes.
- 8.5 Dépôt de demande de subvention – Emplois d'été Canada.

9. ADJUDICATION DE CONTRAT

- 9.1 Entente relative à la décontamination du 250, avenue du Parc.
- 9.2 Avenant – Surveillance de chantier – Les Vallons de Waterloo.
- 9.3 Services professionnels – Infrastructures d'eau potable.
- 9.4 Installation d'un ponceau Chemin de l'Horizon/rue du Brabant.
- 9.5 Avenant au contrat – Pavage de rues 2025.
- 9.6 Déneigement Patinoire parc Robinson.
- 9.7 Déneigement – Poste surpresseur et réserve naturelle.
- 9.8 Déneigement – Stationnement rue Mario.

10. SERVICE DU GREFFE

- 10.1 Établissement des séances pour 2026.
- 10.2 Cautionnement – Un Toit pour tous à Waterloo.
- 10.3 Demande de subvention – PRACIM – Centre culturel communautaire.

10.4

INFORMATIONS ET COMMUNIQUÉS DES MEMBRES DU CONSEIL

PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DANS LA SALLE

- 11. VARIA
- 12. LEVÉE DE LA SÉANCE du 11 novembre 2025
- 13. LA PROCHAINE SÉANCE SE TIENDRA MARDI, LE 9 décembre 2025 À 19 HEURES

Adopté

25.11.3

Questions du public

Les citoyens sont invités à poser des questions sur l'ordre du jour.

- Aucune question.

25.11.4

Adoption du procès-verbal du 1^{er} octobre 2025

Sur proposition de monsieur Pierre Brien, le procès-verbal du 1^{er} octobre 2025 est adopté.

25.11.5

25.11.5.1

25.11.5.2

25.11.5.3

Dépôt de documents

Dépôt du discours du Maire sur la situation financière de la ville.

Dépôt et ratification des comptes fournisseurs.

Dépôt du certificat de tenue de registre – Règlement 25-956.

25.11.6 Adoption de règlement

25.11.6.1 25-964-1 – Décrétant une dépense et un emprunt de 1 147 000 \$ pour le programme de rénovation des habitations à loyer modique – Contribution municipale.

ATTENDU QU' *Un avis de motion du Règlement numéro 25-964-1 – Décrétant une dépense et un emprunt de 1 147 000 \$ pour le programme de rénovation des habitations à loyer modique – Contribution municipale* a été donné le 1^{er} octobre 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette même date.

ATTENDU QU' *Il est mentionné, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, l'objet du règlement, qu'aucune modification n'a été apportée au projet de règlement depuis son dépôt et que le remboursement de l'emprunt se fera sur une période de 20 ans par le biais d'une taxe spéciale imposée sur l'ensemble des immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, à un taux suffisant selon la valeur au rôle d'évaluation.*

En conséquence,
il est proposé par monsieur Pierre Brien
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil adopte le *Règlement numéro 25-964-1 – Décrétant une dépense et un emprunt de 1 147 000 \$ pour le programme de rénovation des habitations à loyer modique – Contribution municipale.*

Copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adopté

25.11.6.2 Résolution adoptant le projet de règlement sur l'entretien et l'occupation des bâtiments P25-961 et fixant la date de l'assemblée de consultation.

Il est proposé par M. Pierre-Richard Côté
et résolu à l'unanimité :

D'adopter le projet du règlement sur l'entretien et l'occupation des bâtiments P25-961.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De plus, une **assemblée publique de consultation** sera tenue le 9 décembre 2025 à 18 h 30, dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Waterloo.

Lors de cette assemblée de consultation, le conseil ainsi que le directeur de l'urbanisme, expliqueront le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendront les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Adopté

25.11.7

Finance et administration

25.11.7.1

Approbation des états financiers 2023 de l'OH de la Haute-Yamaska-Rouville - secteur Waterloo – Approuvés par la SHQ.

- ATTENDU QUE La résolution 23.02.8.4 adoptait les prévisions budgétaires 2023 de l'OHHYR ainsi que la contribution de la Ville au montant de 112 192\$;
- ATTENDU QUE La résolution 23.07.8.1 adoptait la première révision budgétaire 2023 de l'OHHYR portant la contribution au montant de 116 657\$;
- ATTENDU QUE La résolution 23.08.8.1 adoptait la deuxième révision budgétaire 2023 de l'OHHYR portant la contribution de la Ville au montant de 107 597\$;
- ATTENDU QUE La résolution 23.09.7.5 adoptait la troisième révision budgétaire 2023 de l'OHHYR portant la contribution de la Ville au montant de 108 233\$;
- ATTENDU QUE La résolution 23.10.8.1 adoptait la quatrième révision budgétaire 2023 de l'OHHYR portant la contribution de la Ville au montant de 119 059\$;
- ATTENDU QUE La résolution 24.01.7.2 adoptait la cinquième révision budgétaire 2023 de l'OHHYR portant la contribution de la Ville au montant de 120 001\$;
- ATTENDU QUE La résolution 24.07.7.1 approuvait les états financiers 2023 audités par l'OHHYR, portant la contribution de la Ville au montant de 120 441.00\$;
- ATTENDU QUE Les états financiers 2023 de l'OHHYR ont été approuvés par la SHQ, suite à une régularisation, la contribution de la Ville représente un montant de 120 386.00\$.

En conséquence,
il est proposé par M. Pierre Brien
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal adopte les états financiers finaux pour l'année 2023 de l'OH HYR - secteur Waterloo et autorise le compte à recevoir de 55 \$, représentant la contribution totale de 10% du déficit.

Adopté

25.11.7.2

Approbation de la quatrième révision budgétaire 2025 pour l'OH de la Haute-Yamaska-Rouville - secteur Waterloo.

- ATTENDU QUE La résolution 25.08.8.2 adoptait les prévisions budgétaires 2025 de l'OH Haute-Yamaska-Rouville ainsi que la contribution de la Ville de Waterloo au montant de 102 756\$;
- ATTENDU QUE La résolution 25.09.8.2 adoptait les deux premières révisions budgétaires pour 2025 portant la contribution de la Ville au montant de 104 517\$;

ATTENDU QUE La résolution 25.10.7.2 adoptait la troisième révision budgétaire pour 2025 portant la contribution de la Ville au montant de 104 696\$;

ATTENDU QU' Un quatrième budget révisé approuvé a été reçu par la Ville, portant sa contribution au montant de 107 787\$.

En conséquence,
il est proposé par M. Pierre Brien
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil adopte la quatrième révision budgétaire 2025 de l'OH de la Haute-Yamaska-Rouville - secteur Waterloo. Le paiement additionnel au montant de 3 091 \$, représentant la contribution supplémentaire de 10% du déficit, sera payable à la suite de l'approbation des états financiers 2025.

Adopté

25.11.7.3 Renouvellement d'adhésion FQM.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo est membre de la Fédération québécoise des municipalités;

ATTENDU QUE Cette adhésion est arrivée à son échéance et que la Ville doit la renouveler au coût de 4 949.51 \$, taxes incluses.

En conséquence,
il est proposé par Mme Brigitte Hémond
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal autorise la reconduction de l'adhésion à la Fédération québécoise des Municipalités au coût de 4 949.51 \$, taxes incluses.

Adopté

25.11.7.4 Renouvellement de l'adhésion au réseau Tourisme Cantons-de-l'Est.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo veut poursuivre ses efforts de positionnement promotionnel dans le réseau touristique;

ATTENDU QUE Tourisme Cantons-de-l'Est est l'une des 22 associations touristiques régionales (ATR) du Québec et le mandataire officiel du ministère du Tourisme dans la région;

ATTENDU QUE Tourisme Cantons-de-l'Est travaille à la mise en valeur ainsi qu'au développement de l'industrie touristique par la promotion, la concertation, le soutien et la représentation de l'ensemble du secteur touristique;

ATTENDU QUE La Ville aurait avantage à renouveler son adhésion pour 2026 et d'y déléguer la direction du développement économique et touristique, ou son représentant.

En conséquence,
il est proposé par Mme Barbara Verhoef
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil autorise l'adhésion au réseau Tourisme Cantons-de-l'Est, au coût de 397 \$, plus taxes, soit 456.45 \$, taxes incluses.

Adopté

25.11.7.5

Programme de soutien promotionnel.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo veut, par un programme de soutien financier, améliorer la visibilité des entreprises et des organisateurs d'évènements à caractère touristique de son territoire;

ATTENDU QUE Le programme consiste en un soutien financier selon les modalités suivantes :

- 75% des coûts d'inscription au guide touristique de tourisme Cantons-de-l'Est et de Tourisme Granby et Région, ainsi qu'à leurs sites internet;
- 50% des coûts d'inscription aux certifications soutenues, marques distinctives associées et réseaux connexes à Tourisme Cantons-de-l'Est et Tourisme Granby et Région.

En conséquence,
il est proposé par Mme Barbara Verhoef
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil accepte le renouvellement du programme de soutien promotionnel volet Tourisme Cantons-de-l'Est pour l'année 2026, tel que décrit. Les montants affectés à ce programme seront prélevés à même la réserve financière créée par le règlement 20-918.

Adopté

25.11.7.6

Remplacement de résolution – Clôture terrains de tennis.

ATTENDU QUE La Ville a adopté la résolution 2025.04.8.4 pour l'installation des clôtures des terrains de tennis au parc Robinson;

ATTENDU QUE Le fournisseur avait remis deux soumissions distinctes et que la soumission qui aurait dû être retenue est la soumission # 00210 au montant total de 18 326.63 \$ puisqu'elle comprend tous les travaux nécessaires;

ATTENDU QUE Le contrat est donné à l'entreprise locale Clôtures Laplume 2014 au montant de 18 326.63 \$, taxes nettes pour les travaux de finalisation de l'installation d'une clôture aux terrains de tennis.

En conséquence,
il est proposé par M. Loric Vautour-Ouellet
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du comité loisir, accepte la soumission de Clôture Laplume 2014 au montant de 18 326.63 \$, taxes nettes. Cette dépense sera assumée par le fonds de roulement sur 10 ans. Cette résolution abroge et remplace la résolution 25.04.8.4.

Adopté

25.11.7.7**Modification crédit-bail – Camion Ford 550.**

ATTENDU QUE Lors de la séance du 1^{er} octobre dernier le conseil a octroyé le financement par crédit-bail pour un camion Ford 550 à Financement d'équipement Capital-Expert selon un terme de 60 mois;

ATTENDU QUE L'amendement de la provenance du crédit-bail pour le camion Ford 550 est requis soit la banque MHCCL située au 2200 de la Sidbec Sud, Trois-Rivières, Quebec, G8Z 4H1 et représentée par 9537-9848 Québec Inc. (Financement d'équipement Capital- Expert).

En conséquence,
il est proposé par M. Pierre-Richard Côté
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation de la directrice des travaux publics, autorise l'ajout de la banque MHCCL située au 2200 de la Sidbec Sud, Trois Rivières, Quebec, représentée par 9537-9848 Québec Inc. (Financement d'équipement Capital- Expert) en lien avec le crédit-bail du camion Ford 550.

Adopté

25.11.7.8**Modification crédit-bail – Mini-chargeur articulé.**

ATTENDU QUE Lors de la séance du 1^{er} octobre dernier le conseil a octroyé le financement par crédit-bail pour un mini-chargeur articulé à Financement d'équipement Capital-Expert selon un terme de 60 mois;

ATTENDU QUE L'amendement de la provenance du crédit-bail est requis soit la banque RBC Banque Royale, 5575 North Service Road, Suite 300, Burlington, Ontario, L7L 6M1 et représentée par 9537-9848 Québec Inc. (Financement d'équipement Capital- Expert).

En conséquence,
il est proposé par M. Pierre-Richard Côté
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation de la directrice des travaux publics, ajoute la banque RBC Banque Royale, 5575 North Service Road, Suite 300, Burlington, Ontario, L7L 6M1 et représentée par 9537-9848 Québec Inc. (Financement d'équipement Capital-Expert), en lien avec le crédit-bail pour le mini-chargeur articulé.

Adopté

25.11.8**Ressources humaines****25.11.8.1****Nomination d'un maire-suppléant pour la période du 11 novembre 2025 au 1^{er} mai 2026 et remplaçant du Maire à la MRC.**

Il est proposé par M. Pascal Russell
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal nomme monsieur Pierre-Richard Côté, maire-suppléant pour la période du 11 novembre 2025 au 1^{er} mai 2026.

Monsieur Côté est également mandaté pour remplacer monsieur le Maire à la table de la MRC de la Haute-Yamaska en l'absence de celui-ci.

Adopté

25.11.8.2

Nominations des conseillers aux différents comités.

ATTENDU QUE La Ville doit nommer les membres du Conseil qui siégeront aux différents comités en place.

En conséquence, il est proposé par M. Pierre-Richard Côté et résolu à l'unanimité :

De mandater les personnes suivantes pour siéger aux comités en place, savoir :

- **Comité des finances** : M. Pascal Russell, M. Pierre-Richard Côté et Mme Brigitte Hémond;
- **Comité des travaux publics** : M. Pascal Russell et M. Pierre-Richard Côté;
- **Comité des loisirs** : M. Pascal Russell, M. Pierre-Paul Foisy, M. Pierre Brien, M. Loric Vautour-Ouellet, Mme Barbara Verhoef et Mme Brigitte Hémond ;
- **Comité de la sécurité publique et mobilité** : M. Pascal Russell, M. Pierre-Paul Foisy et M. Loric Vautour-Ouellet;
- **Comité Consultatif en urbanisme**: M. Pascal Russell et M. Loric Vautour-Ouellet;
- **Comité Consultatif en environnement**: M. Pascal Russell et Mme Barbara Verhoef;
- **Comité de démolition**: M. Pascal Russell et M. Loric Vautour-Ouellet;
- **Office municipal d'habitation** : M. Pierre Brien;
- **Comité Aviseur en Développement Économique (CADE)** : M. Pascal Russell, M. Loric Vautour-Ouellet, Mme Barbara Verhoef et Mme Brigitte Hémond;
- **Comité RH** : M. Pascal Russell, M. Pierre-Richard Côté et Mme Barbara Verhoef;
- **Bibliothèque** : Mme Barbara Verhoef et substitut Mme Brigitte Hémond;
- **MCW** : Mme Barbara Verhoef et substitut Mme Brigitte Hémond;
- **Transport Adapté** : M. Pierre-Paul Foisy et M. Pierre Brien;
- **Comité WATT** : M. Pierre Brien et Mme Barbara Verhoef.

Adopté

25.11.8.3

Desjardins - Résolution désignant les signataires pour le compte bancaire.

ATTENDU QU' Un avis de changement de signataires est requis auprès de la Caisse Desjardins de Waterloo;

ATTENDU QUE Deux signataires sont requis au compte et que les signataires autorisés vont comme suit :

- Premier signataire

- Pascal Russell, maire, OU
- Son remplaçant à titre de maire-suppléant, soit :
 - Pierre-Paul Foisy, conseiller poste 1
 - Pierre-Richard Côté, conseiller poste 2
 - Barbara Verhoef, conseiller poste 3
 - Brigitte Hémond, conseiller poste 4
 - Loric Vautour-Ouellet, conseiller poste 5
 - Pierre Brien, conseiller poste 6

- Deuxième signataire

- Mme Guylaine Poudrier, directrice des finances et trésorière OU
- Mme Jessica McMaster, directrice générale OU
- Mme Jessica Tanguay, directrice des affaires juridiques, du greffe et des archives.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo désire retirer tout autre signataire au dossier;

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo utilise Accès D dont les administrateurs principaux sont Guylaine Poudrier, directrice des finances et trésorière, Jessica McMaster, directrice générale et Jessica Tanguay, directrice des affaires juridiques, du greffe et des archives.

En conséquence,
il est proposé par Mme Brigitte Hémond
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil signifie les changements ci-haut mentionnés auprès de la Caisse Desjardins de la Porte-des-Cantons-de-l'Est – Centre de services de Waterloo et que l'entrée en vigueur est effective dès maintenant et demeurera en vigueur jusqu'à un avis écrit de sa modification.

Adopté

25.11.8.4

Nomination d'une greffière-adjointe et trésorières-adjointes.

ATTENDU QUE Mme Jessica McMaster occupe présentement les fonctions de directrice générale et greffière;

ATTENDU QUE Mme Jessica Tanguay, embauchée à titre de greffière, est entrée en fonction à temps plein le 9 novembre 2025;

ATTENDU QUE La Ville doit nommer une greffière-adjointe et trésorière-adjointe pour pallier le cas où la greffière ou la trésorière devait s'absenter.

En conséquence,
il est proposé par Mme Brigitte Hémond
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil procède à la nomination de Mme Jessica McMaster au poste de greffière-adjointe et de trésorière adjointe, ainsi qu'à la nomination de Mme Jessica Tanguay à titre de trésorière-adjointe.
Adopté

25.11.8.5

Autorisation de demandes de subvention pour le programme Emplois d'Été Canada.

ATTENDU QUE Le gouvernement fédéral offre un programme de subvention nommé Emplois d'Été Canada (EEC) supportant l'embauche de personnel étudiant pendant la période estivale;

ATTENDU QU' Un agent principal du compte Service en ligne de subventions et contribution (SELSC) doit être autorisé à agir au nom de l'organisation;

ATTENDU QUE Les services des loisirs, du tourisme et des travaux publics doivent procéder à l'embauche de personnel temporaire pour la saison estivale;

ATTENDU QUE Ce personnel d'appoint est essentiel afin d'offrir des services de qualité aux citoyens et aux touristes.

En conséquence,
il est proposé par Mme Barbara Verhoef
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil autorise Mme Jessica McMaster à agir à titre d'agent principal. Le Conseil autorise également les directeurs des services ci-haut mentionnés, ou leur représentant, à constituer un compte auprès du SELSC, à déposer et à signer les demandes de subventions auprès du programme Emplois d'été Canada pour la saison 2026.

Adopté

25.11.9

Adjudication de contrat

25.11.9.1

Entente relative à la décontamination du 250, avenue du Parc.

ATTENDU QUE la Ville a été propriétaire, jusqu'en 1997, d'une partie du lot 713 du cadastre du Village de Waterloo, circonscription foncière de Shefford, aujourd'hui désigné comme le lot 4 162 583, sur lequel était situé un garage municipal comprenant notamment un réservoir d'essence;

Il est proposé par M. Pascal Russell
et résolu à l'unanimité que le Conseil autorise :

1. La greffière Mme Jessica Tanguay et le maire M. Pascal Russell à signer, pour et au nom de la Ville de Waterloo, le projet d'entente entre la Ville et 9038-4496 Québec Inc. relativement à la décontamination du terrain situé au 250, avenue du Parc, tel que soumis, et à y effectuer les modifications mineures jugées nécessaires.

2. La conclusion d'un contrat de services professionnels avec une firme externe indépendante pour la surveillance environnementale des travaux, en fonction des prix unitaires prévus à l'offre de service, pour une valeur estimative totale de 2 500 \$ avant taxes;
3. Que les coûts découlant de la présente résolution soient imputés à même le surplus non affecté.

Adopté

25.11.9.2

Avenant – Surveillance de chantier – Les Vallons de Waterloo.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo, a octroyé un contrat de surveillance de chantier des travaux du projet domiciliaire Les Vallons de Waterloo à la firme GBI au montant de 59 000 \$ pour des services de base de la phase I, lors de la séance du 10 décembre 2024;

ATTENDU QUE Les travaux devaient se réaliser sur 6 semaines;

ATTENDU QUE L'exécution de certains travaux ont nécessités un délai de 9 semaines, la firme GBI réclame des honoraires supplémentaires, selon les taux du devis, au montant supplémentaire de 27 150.03 \$, avant taxes. Ce montant inclus également les travaux de pavage en 2026 ainsi que les documents pour la réception finale des travaux.

En conséquence,
il est proposé par M. Loric Vautour-Ouellet
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du chargé de projet, accepte l'avenant DA-1 de la firme GBI au montant de 31 215.75 \$, taxes incluses. Ce montant sera à la charge du promoteur.

Adopté

25.11.9.3

Services professionnels – Infrastructures d'eau potable.

ATTENDU QUE Depuis 2007, la Ville mandate la compagnie Aquatech pour l'exploitation des ouvrages de production et de distribution de l'eau potable;

ATTENDU QUE La directrice des travaux publics a demandé une offre de services pour l'ensemble des services professionnels en lien avec les infrastructures d'eau potable;

ATTENDU QUE Le montant forfaitaire demandé sera de 83 646.00 \$, avant taxes, pour une période de neuf (9) mois. La facturation sera établie sur une base mensuelle à raison de 9 versements égaux de 9 294.00 \$, avant les taxes;

ATTENDU QUE L'article 5 propose une reconduction tacite à moins de dénonciation écrite par l'une ou l'autre des parties avec un prix indexé selon l'IPC au 1^{er} janvier de chaque année avec un minimum de 2.5%.

En conséquence,
il est proposé par M. Pierre Brien
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation de la directrice des travaux publics, accepte l'offre d'Aquatech au montant de 96 171.99 \$, taxes incluses, pour les ouvrages décrits ci-haut et autorise la directrice des travaux publics à signer la proposition #QC-2025-0922 – rév. 1. Les fonds sont prévus au budget d'opérations.

Adopté

25.11.9.4

Installation d'un ponceau – Chemin de l'Horizon – Du Brabant.

ATTENDU QUE Le ponceau à l'intersection du chemin Horizon et de la rue du Brabant est désuet et l'émissaire du ponceau crée beaucoup d'érosion près de l'abri de Postes Canada;

ATTENDU QUE Des travaux d'urgence doivent être effectués avant l'hiver afin d'éviter que la situation ne se détériore;

ATTENDU QUE Les travaux sont autorisés par la MRC;

ATTENDU QUE La Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ces travaux et a reçu trois (3) soumissions conformes, savoir :

- Excavation St-Pierre Tremblay : 85 032.69 \$, avant taxes;
- Bertrand Ostiguy : 70 000.00 \$, avant taxes;
- Groupe Allaire Gince Infrastructures : 68 000.00 \$, avant taxes.

En conséquence,
il est proposé par M. Loric Vautour-Ouellet
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du chargé de projet aux travaux publics, accepte la soumission de Groupe Allaire Gince Infrastructures au montant de 78 183.00 \$, taxes incluses, pour la réfection du ponceau de la rue Horizon. Les fonds seront pris au règlement d'emprunt 25-954.

Adopté

25.11.9.5

Avenant au contrat – Pavage de rues 2025.

ATTENDU QUE La Ville a octroyé à Eurovia Québec le contrat de travaux de pavage de diverses rues de son territoire;

ATTENDU QUE Les nouvelles élévations du Boul. Industriel et l'usure des bordures existantes ne permettent pas de réutiliser les bordures en places;

ATTENDU QUE L'entrepreneur a déposé les coûts pour la directive de changement DC-01, laquelle consiste en l'ajout de bordures de béton, pour un montant de 21 775.00 \$, taxes en sus.

ATTENDU QUE Le prix unitaire est de 87.10 \$ du mètre linéaire. Les bordures seront payées à l'unité réelle effectuée.

En conséquence,
il est proposé par M. Pierre-Richard Côté
et résolu à l'unanimité :

Que le conseil autorise le paiement de la directive de changement 01 déposée par Eurovia Québec, au montant de 25 035.80 \$, taxes incluses. Les fonds seront pris au règlement d'emprunt 25-954.

Adopté

25.11.9.6 Déneigement de la patinoire du parc Robinson.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo a été satisfaite des travaux de déneigement de la patinoire du parc Robinson par Clôtures Laplume en 2024-2025;

ATTENDU QUE Le contrat est automatiquement renouvelé au terme de chacune des périodes de douze (12) mois si aucune des parties n'a signifié son intention contraire par avis écrit, transmis par poste certifiée, avant le 1^{er} juin de l'année qui précède chacune des périodes du contrat;

ATTENDU QUE L'indexation du montant du contrat est selon l'IPC du Québec du mois d'octobre de l'année précédente, pour chaque période de renouvellement soit 2.3%, pour la période actuelle.

En conséquence,
il est proposé par Mme Barbara Verhoef
et résolu à l'unanimité

Que le Conseil, sur recommandation de la directrice des travaux publics reconduit le contrat avec Clôtures Laplume au montant de 1 044.75 \$, taxes incluses, pour le déneigement de la patinoire du parc Robinson. Ce montant est prévu au budget d'opération.

Adopté

M. Pascal Russell se retire de son siège en raison d'un lien familial avec le fournisseur concerné, il est 19h34. La séance est alors présidée par M. Pierre-Richard Côté, maire suppléant.

25.11.9.7 Déneigement postes de surpression et stationnement de la réserve naturelle.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo a octroyé, pour la saison 2024-2025, un contrat pour le déneigement des stationnements des postes de surpression Yves-Malouin et Horizon ainsi que le stationnement de la réserve naturelle à Russell Paysagement Inc. au montant de 2 379.47 \$, taxes incluses;

ATTENDU QU' À l'expiration de la période contractuelle, le contrat pouvait être renouvelé tacitement;

ATTENDU QUE Le contrat est automatiquement renouvelé au terme de chacune des périodes de douze (12) mois si aucune des parties n'a signifié son intention contraire par avis écrit, transmis par poste certifiée, avant le 1^{er} juin de l'année qui précède chacune des périodes du contrat;

ATTENDU QUE L'indexation du montant du contrat est selon l'IPC du Québec du mois d'octobre de l'année précédente, pour chaque période de renouvellement soit 2.3% pour la période actuelle.

En conséquence, il est proposé par Mme Barbara Verhoef et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation de la directrice aux travaux publics, accepte de reconduire le contrat de Russell Paysagement Inc., au montant de 2 434.20 \$, taxes incluses, pour le déneigement des stationnements des postes de suppression Yves-Malouin et Horizon ainsi que de la réserve naturelle. Ce montant est prévu au budget d'opérations.

Adopté

M. Pascal Russell, maire, reprend son siège, il est 19h35. Il poursuit la présidence de la séance à compter de ce moment.

25.11.9.8

Déneigement du stationnement rue Mario – Patrice Laramée Inc.

ATTENDU QUE La Ville a octroyé, pour la saison 2024-2025, un contrat pour le déneigement du stationnement de la rue Mario à Patrice Laramée Inc. au montant de 1 724.63 \$, taxes incluses;

ATTENDU QU' À l'expiration de la période contractuelle, le contrat pouvait être renouvelé tacitement;

ATTENDU QUE Le contrat est automatiquement renouvelé au terme de chacune des périodes de douze (12) mois si aucune des parties n'a signifié son intention contraire par avis écrit, transmis par poste certifiée, avant le 1^{er} juin de l'année qui précède chacune des périodes du contrat;

ATTENDU QUE L'indexation du montant du contrat est selon l'IPC du Québec du mois d'octobre de l'année précédente, pour chaque période de renouvellement, soit 2.3% pour l'année en cours.

En conséquence, il est proposé par Mme Barbara Verhoef et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation de la directrice des travaux publics, accepte de reconduire le contrat de déneigement du stationnement de la rue Mario à Patrice Laramée Inc. au montant de 2 132.07 \$, taxes incluses. Ce montant étant prévu au budget d'opérations.

Adopté

25.11.10

Service du greffe

25.11.10.1

Établissement du calendrier des séances ordinaires pour l'année 2026.

ATTENDU QUE L'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le Conseil d'une municipalité doit

établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

En conséquence,
il est proposé par Mme Brigitte Hémond
et résolu unanimement :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil de la Ville de Waterloo pour l'année 2026, ces séances se tenant le mardi, et débutant à 19 heures :

20 janvier	10 février	10 mars	14 avril
12 mai	9 juin	14 juillet	18 août
8 septembre	13 octobre	10 novembre	8 décembre
15 décembre séance du budget			

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le greffier, conformément à la Loi.

Adopté

M. Pierre Brien et Mme Brigitte Hémond se retirent de leur siège en raison du fait qu'ils siègent sur le conseil d'administration de l'organisme visé, il est 19h39.

25.11.10.2 Un Toit pour tous à Waterloo – Cautionnement.

ATTENDU QU' Un Toit pour tous à Waterloo désire obtenir un prêt d'une institution financière au montant de 3 698 854.56 \$, remboursable sur 35 ans;

ATTENDU QUE Cette institution financière exige que la Ville se rende caution de cette obligation.

En conséquence,
il est proposé par M. Pierre-Richard Côté
et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Waterloo se porte caution en faveur d'Un Toit pour tous à Waterloo d'un montant de 3 698 854.56 \$ pour 35 ans selon les termes et conditions mentionnés dans la convention de cautionnement joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».

Il est également résolu que la Ville demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire l'autorisation de se rendre caution de cette obligation.

Adopté

M. Pierre Brien et Mme Brigitte Hémond reprennent leur siège, il est 19h40.

M. Pierre-Richard Côté se retire de son siège en raison du fait qu'il agit à titre d'administrateur de l'un des organismes impliqués dans le projet; il est 19h41.

25.11.10.3 Demande d'aide financière – Programme PRACIM – Espace 3CW.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo souhaite déposer une demande d'aide financière au volet 1 du PRACIM 2025 pour son projet «Espace 3C W».

En conséquence,
il est proposé par Mme Barbara Verhoef
et résolu à l'unanimité que :

Le conseil municipal autorise Mathieu St-François, directeur du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire ou son remplaçant, à présenter, signer et déposer tout document en lien avec le PRACIM – Volet 1 – Projets de bâtiments de base à vocation municipale ou communautaire.

La Ville de Waterloo a pris connaissance du guide du PRACIM 2025-2028 et s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle.

La Ville de Waterloo s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'entretien régulier, de maintien et de fonctionnement du bâtiment subventionné pour atteindre ou même prolonger sa durée de vie.

La Ville de Waterloo confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM 2025-2028 associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

La Ville de Waterloo, advenant que le projet «Espace 3C W» soit présélectionné, se réserve le droit de se retirer du projet si le financement escompté n'est pas réuni.

Adopté

M. Pierre-Richard Côté reprend son siège, il est 19h42.

Informations et communiqués des membres du conseil.

M. Pierre Brien mentionne que la parade du Père Noël aura lieu le 29 novembre, avec un feu d'artifice à la Place du Centenaire. Par rapport à la Tour de télécommunication de Bell, il mentionne aux citoyens que le dossier suit son cours. M. Pascal Russell mentionne être opposé à ce projet.

Mme Barbara Verhoef informe les citoyens sur le journal communautaire Panorama puisqu'il contient des informations pertinentes.

M. Pascal Russell mentionne que ce soir, une opération de déneigement débute à 22h00.

Période de questions du public.

M. Paul-Émile Métivier : Il félicite les nouveaux élus. Il demande si le hockey-ball fonctionnera cette année? M. le maire mentionne qu'en début d'année 2026, le dossier sera relancé. Sur la rue Bellevue, il demande si un membre du conseil est disponible? M. le maire mentionne que tous les membres du conseil sont disponibles, mais prochainement il souhaiterait que des districts soient attitrés. Il demande si on peut avoir des commerces de détail d'envergure à Waterloo? M. le maire mentionne avoir fait un suivi avec l'employé municipal chargé du développement économique sur l'importance de ce type de commerce. Du travail sera fait en ce sens. Qui a autorisé de retirer le crucifix à l'hôtel de ville? Il mentionne qu'il souhaite le récupérer. C'est le ministère de la Justice du Québec. Quand la démolition des maisonnettes aura lieu? M. Brien mentionne que lorsque nous le serons, les citoyens seront informés.

M. Simon Fortin : Pour le sujet 5.1, il aurait aimé avoir l'opinion du conseil actuel. M. Pascal Russell fait un résumé du rapport qui a été déposé.

Mme Suzanne Lefebvre : Pour le cautionnement du dossier Un toit pour tous, elle demande qui doit donner son aval pour la suite du projet.

Elle souhaite également savoir à qui appartient le terrain. M. Pascal Russell mentionne que la Ville a donné son aval et décrit l'aide apportée par la Ville dans ce projet (total 4,5 à 5 000 000 \$ d'investissement par la Ville). Ensuite, le gouvernement devra également terminer le processus. L'annonce officielle de la date de lancement du projet n'est pas faite. L'organisme est propriétaire du terrain. Elle se réjouit de la position du maire sur le projet de la Tour de télécommunication de Bell. Elle demande quelle est la rémunération des membres du conseil pour siéger sur les comités? M. Pascal Russell mentionne que la rémunération des membres du conseil est annuelle et qu'il n'y a pas de bonus pour les membres de comités.

25.11.11

Varia

25.11.12

Levée de l'assemblée

La séance ordinaire du 11 novembre 2025 est levée à 20 h 03.

25.11.13

Prochaine assemblée

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le mardi, 9 décembre 2025.

Maire

Greffière